

6ème NATIONAL BATEAU de la FFPM

Martigues

Du 17 au 19 mai 2024



Club Nautique de Martigues

4 Quai Sainte Anne
13500 Martigues

6^{ème} Championnat National Bateau

SOMMAIRE

- Le mot du Président National
- Programme
- Prestations fournies
- Bulletin d'engagement
- Bateau d'entraînement
- Inscription repas de midi
- Inscription repas de clôture
- Zone de pêche
- Poissons dans la zone de Pêche
- Fiche technique
- -Pêcheurs évitez les erreurs
- Liste des hébergements





Le mot du Président National FFPM

C'est avec un immense plaisir que la Fédération Française des Pêcheurs en Mer a confié l'organisation du championnat National de pêche en bateau au CLUB NAUTIQUE DE MARTIGUES.

Ce concours devait initialement être organisé par nos amis du CPSHYERES mais pour des raisons techniques, cela n'a pas pu se faire.

L'élaboration d'une telle compétition, nécessite un véritable savoir-faire en matière d'organisation, le CNM a démontré durant de nombreuses années, au travers d'événements plus que prestigieux, que l'on pouvait compter sur lui, les yeux fermés.

Normalement, de nombreux compétiteurs s'aligneront au départ de ce championnat national.

Un grand merci aux bénévoles et aux bateaux taxis qui participeront à relever et à réussir ce challenge

Alors bon vent à tous et que le meilleur gagne.

Gérard PERODDI

Président National FFPM



Club Nautique de Martigues (C.N.M.)

Championnat national Bateau

4 Quai Sainte Anne

13500 MARTIGUES

PROGRAMME

VENDREDI 17 MAI

- 07h00 Accueil des Pêcheurs pour les entraînements
- 07h10 Embarquement des Pêcheurs
- 08h00 Début de pêche
- 12h00 Fin de pêche
- 14h00 Accueil et inscription des participants (CNM) contrôle des licences
- 16h00 Tirage au sort pour les deux manches et tirage au sort des commissaires
- 18h00 Réunion des Skippers
- 19h00 Apéritif

SAMEDI 18 MAI

06h00 Accueil des concurrents et skippers/ café, viennoiseries
06h30 Distribution des appâts, des sacs et fiches commissaires
07h00 Départ des bateaux pour la zone de pêche '
07h30 Début de pêche
10h00 Pause
10h-11h Reprise de la pêche
12h45 Fin de pêche
13h15 Début de la pesée
13h45 Repas au Club House (pour ceux qui ont choisi cette option)
16h30 Affichage des résultats 1ère manche

DIMANCHE 19 MAI

06h00 Accueil des concurrents et skippers/ café, viennoiseries
06h30 Distributions des appâts, des sacs et fiches commissaires
07h00 Départ des bateaux pour la zone de pêche
07h30 Début de pêche
10h00 Pause
10h15 Reprise de la pêche
12h45 Fin de pêche
13h15 Début de la pesée
13h45 Repas de clôture au Club House (pour ceux qui ont choisi cette option)
16h30 Affichage des résultats 2ème manche
19h00 Proclamation des Résultats/ remise des prix



Club Nautique de Martigues

Championnat National Bateau

4 Quai Sainte Anne
13500 Martigues



Prestations comprises dans le montant de l'engagement

90 euros/pêcheur

Un sac de bienvenue par pêcheur

- Esches dures (3 boites/jour/pêcheur) distribués en 2 fois,
- 1 tee shirt, 1 casquette,
- Café, viennoiseries pour samedi matin et dimanche matin
- 1 casse-croûte/pêcheur (samedi matin et dimanche matin)
- Apéritifs : vendredi soir, samedi midi, dimanche midi

Un pack d'eau de 50cl/bouteille sera distribué samedi et dimanche par bateau



Club Nautique de Martigues

Championnat National Bateau

4 Quai Sainte Anne

13500 Martigues



BULLETIN D'ENGAGEMENT par pêcheur

Organisé par le Club Nautique de Martigues le 18 et 19 mai 2024

Comité :

Club :

Adresse Club :

Tél :

Email :

Identité du Pêcheur

Nom / Prénom :

Adresse :

Date de Naissance :

Taille pour les T-shirts : **M L XL XXL XXXL** (Entourez votre choix)

Catégorie (Dame – Senior – Vétéran) :

N° Licence FFPM 2024:

Tél :

Email :

Je désire si possible être à bord avec :

Le bulletin d'engagement doit être entièrement renseigné

Le pêcheur certifie avoir pris connaissance du règlement de pêche en bateau FFPM, ainsi que du cahier des charges relatif à cette manifestation.

Lu et approuvé :

Date :

Signature

Merci d'établir 4 chèques distincts :

- Montant de l'engagement par pêcheur : 90 Euros

- Montant séance d'entraînement par pêcheur : 40€

- Montant pour le repas du midi par pêcheur (samedi 18/05) : 18€

- Montant de la réservation du repas de clôture par pêcheur (dimanche 19/05 à partir de 13h 30) : 28€

Le bulletin d'engagement ainsi que les réservations pour les entraînements, les repas du midi et le repas de clôture doivent être réceptionnés au CNM **au plus tard le 14 mai.**



Club Nautique de Martigues



Championnat National Bateau

4 Quai Sainte Anne
13500 Martigues

BATEAUX d'ENTRAÎNEMENT

Des bateaux peuvent être mis à votre disposition pour les séances d'entraînement, le vendredi 17 mai de 7 h à 12 h.

La séance d'entraînement est fixée à 40 Euros par personne, (appâts, café et viennoiseries au PC d'organisation)

Seules les inscriptions retournées par courrier et réglées par chèques seront retenues.

Il vous suffit pour cela de remplir ce formulaire :

NOM : PRÉNOM :

N° LICENCE FFPM 2024 :

ADRESSE :

Tél :

CLUB :

COMITE REGIONAL :

Nombres de séances désirées : x 40 € =



Club Nautique de Martigues

Championnat National Bateau

4 Quai Sainte Anne
13500 Martigues



SAMEDI 18 MAI

INSCRIPTION au REPAS du midi

Nom, prénom :

Tél :

email :

Club d'appartenance :

Comité :

Tarif par personne : 18 Euros

Nombre de personnes

Total de la réservation du samedi midi Euros

Date limite de réservation : réception du chèque au plus tard le 14 mai 2024

Club Nautique de Martigues

4 Quai Sainte Anne
13500 MARTIGUES

SAMEDI 18 MAI

Repas du soir

Soirée libre. Le Club House du CNM est ouvert.

Possibilité de prendre le repas du soir au Club House

Pour cela, contacter directement Jean Luc Giustiniani, le gérant au 06 13 20 93 72, pour réservation, détails du menu et tarif.



Club Nautique de Martigues

Championnat National Bateau

4 Quai Sainte Anne
13500 Martigues



INSCRIPTION au REPAS de CLÔTURE

Dimanche 19 mai – A partir de 13h 30

Nom,

Prénom,

Club d'appartenance :

Prix du repas par pêcheur : 28 €

Nombre de personnes.....

Total de la réservation

Remise des Prix dans l'après midi

Date limite de réservation : Réception du chèque au plus tard le 14 mai 2024



ZONE DE REPLI

GOLFE DE FOS

cap d'Aiguade

PORT-DE-BOUC

MARTIGUES

LAVERA

Ponteau

GOLFE DE FOS

les Cléments

les Laurons

CARRO

cap Couronne

NAVIGATION RÉGLEMENTÉE
POUR NAVIRES
TRANSPORTANT DES
HYDROCARBURES OU
MATIÈRES
DANGEREUSES

ZONE DE MOUILLAGE OUEST
(navires de commerce)

ZONE DE MOUILLAGE EST
(navires de commerce)

ZONE DE PECHE

MOUILLAGE NORD

anse Canal Vieil
mouillage, dragage
et chalutage
interdits

CANAL DE CARONTE

port de Ponteau

zone de transbordement

zone d'amerrissage pour hydravions

z. interdite
(5 bouées)

réserve

viaduc

Mâts
AIS
"GE"
VQ(3)W.5s3M
Racon (G)

"Tasques"
Iso.R.4s3M

151m
torchères
149m

"Anibal Est"
Q(3)W.10s3M

"Balancelle"
VQ(3)W.5s4M

FI(5)Y.20s
PIAQUO QUIETOCEAN

"Amette"
Q(9)W.15s

"Carro"
VQ(9)W.10s

FI(4)Y.15s

FI.Y.2.5s

Point à l'île

Déroulement de la compétition sur le bateau

Les places attribuées aux concurrents à bord des bateaux (conformément au règlement) seront Tirées au sort par le commissaire de bord avant l'embarquement.

Le skipper «seul maître à bord » décide du lieu de pêche tout en restant dans la zone de pêche telle que définie pour la journée. Il pourra toutefois demander l'avis des pêcheurs compétiteurs.

Tout bateau en action de pêche, pourra, après décision du Jury, être disqualifié pour la journée (Art. 9 du Cahier des charges).

Le démarrage de la compétition sera annoncé par la Direction sur le canal 72. La direction de la compétition demandera à la mi compétition une pause d'un quart d'heure pour le changement de place sur les bateaux. Il donnera un nouveau feu vert pour le redémarrage.

Penser à se mettre en double veille 16/72.

Il est interdit de se servir de téléphones portables à bord des embarcations durant toutes les épreuves du championnat (sauf pour des raisons de sécurité). Cependant l'application GPS sur les smartphones sera tolérée.

Il est néanmoins demandé aux skippers d'avoir leur téléphone portable allumé, au cas où la Direction aurait besoin de les contacter pour des raisons qui ne sauraient être diffusées sur le Canal 72.

L'action de pêche se déroule à l'amarre
Les ancres virtuelles sont autorisées

Le changement de spot sera opéré à la demande du commissaire après consultation des compétiteurs (à la majorité), autant de fois que nécessaire.

Les appâts non utilisés le 1er jour ne pourront pas resservir le 2eme jour, ils devront être rendus au skipper à la fin de chaque manche. Le skipper les déposera au QG de l'organisation. Les appâts étant fournis par l'Organisateur, seuls ces appâts fournis seront autorisés.

Une pige sera mise à disposition des compétiteurs sur chaque bateau. La pige restera sur le bateau pour la journée du dimanche.

Retour au port :

Le commissaire sera le seul habilité à débarquer les filets sur le ponton d'accueil, au panneau « PESÉE», et à remettre les prises de chaque compétiteur à la pesée.

Lors de l'action de pesée, le compétiteur pourra être présent.

Par souci de courtoisie, chaque compétiteur est invité à participer au nettoyage du bateau.

SURVEILLANCE ET ASSISTANCE SUR ZONE :

Seront sur zone pendant toute la durée du Championnat :

Le bateau référent de Direction du Championnat / sécurité sera à votre disposition par canal radio canal 77 pour répondre à toute demande des Skippers.

Préparation de la Pesée :

SUR LE BATEAU

LE COMPÉTITEUR :

Devra sectionner la nageoire caudale basse des poissons concernés par l'arrêté de marquage (Arrêté du 17 mai 2011). Cet arrêté sera joint dans l'enveloppe Commissaire.

LE COMMISSAIRE :

Compte et mesure les prises de chaque compétiteur. Incorpore le sac de poissons litigieux dans le sac principal.

- 1) Dans le cas de poissons litigieux (poissons inconnus, nom ne figurant pas sur la liste des poissons cités) à la demande expresse du pêcheur, le commissaire comptabilisera le poisson à part (dans un sac prévu à cet effet). Il le notera sur la fiche et posera le problème lors de la pesée, à la remise de la fiche commissaire correspondante. Aucune pénalité ne sera encourue par le compétiteur, après la décision du jury.*
- 2) Tous les poissons présentés à la table de pesée par le pêcheur, seul responsable de sa présentation, ne faisant pas la taille réglementaire, sera pénalisé de 10% sur sa pesée totale, poids /point par poissons non valide.*

Le Commissaire place les prises dans le filet prévu à cet effet, met l'étiquette sur laquelle est indiqué le nom du pêcheur et ferme le sac avec le Rilsan.

Signe avec le compétiteur la fiche de prises après l'avoir remplie.

Surveille le convoyage et assiste à la pesée de tous les sacs du bateau dont il a la charge. Il signera, en cas d'absence du compétiteur, la feuille individuelle de pesée.

CLUB NAUTIQUE de MARTIGUES
4 Quai SAINTE-ANNE
13500 MARTIGUES
association loi 1901, non assujettie à la TVA
N°Siret 782 746 747 00016

SURVEILLANCE ET ASSISTANCE SUR ZONE :

Seront sur zone pendant toute la durée du Championnat :

Le bateau référent de Direction du Championnat / sécurité sera à votre disposition par canal radio canal 77 pour répondre à toute demande des Skippers.

Préparation de la Pesée :

SUR LE BATEAU

LE COMPÉTITEUR :

Devra sectionner la nageoire caudale basse des poissons concernés par l'arrêté de marquage (Arrêté du 17 mai 2011). Cet arrêté sera joint dans l'enveloppe Commissaire.

LE COMMISSAIRE :

Compte et mesure les prises de chaque compétiteur. Incorpore le sac de poissons litigieux dans le sac principal.

- 1) Dans le cas de poissons litigieux (poissons inconnus, nom ne figurant pas sur la liste des poissons cités) à la demande expresse du pêcheur, le commissaire comptabilisera le poisson à part (dans un sac prévu à cet effet). Il le notera sur la fiche et posera le problème lors de la pesée, à la remise de la fiche commissaire correspondante. Aucune pénalité ne sera encourue par le compétiteur, après la décision du jury.*
- 2) Tous les poissons présentés à la table de pesée par le pêcheur, seul responsable de sa présentation, ne faisant pas la taille réglementaire, sera pénalisé de 10% sur sa pesée totale, poids /point par poissons non valide.*

Le Commissaire place les prises dans le filet prévu à cet effet, met l'étiquette sur laquelle est indiqué le nom du pêcheur et ferme le sac avec le Rilsan.

Signe avec le compétiteur la fiche de prises après l'avoir remplie.

Surveille le convoyage et assiste à la pesée de tous les sacs du bateau dont il a la charge. Il signera, en cas d'absence du compétiteur, la feuille individuelle de pesée.

CLUB NAUTIQUE de MARTIGUES
4 Quai STE ANNE
13500 MARTIGUES
association loi 1901, non assujettie à la TVA
N° Siret 782 746 747 00016

Taille des poissons autorisés

6^{ème} national bateau –

Du 17 au 19 mai 2024 à Martigues 13500

Loup	30 cm
Daurade royale	23 cm
Marbré	20 cm
Pageot	15 cm
Pageot acarne (Beaux yeux)	17 cm
Daurade grise (canthe)	23 cm
Rouget.....	15 cm
Patclet (sparaillon).....	12 cm
Sar commun.....	23 cm
Sar tête noire (veirade).....	18 cm
Sar à museau pointu	18 cm
Castagnole rose.....	12 cm
Pagre	18 cm
Saupe	12 cm
Oblade.....	12 cm
Mandoule Sucle Gerle.....	12 cm
Bogue	12 cm



FICHE TECHNIQUE

TIRAGE AU SORT

La désignation des commissaires se fera le Vendredi 17 mai à 17h30 au PC organisation

DURÉE DES EPREUVES

- La durée de chaque manche est de 5 heures (cinq heures).
- Les deux manches commencent et se terminent pour tous à la même heure (appel VHF). En cas de conditions climatiques difficiles, l'organisateur se réserve le droit de modifier le planning des épreuves dans le respect du règlement fédéral.

MODE DE PÊCHE

- Pêche avec une canne de maximum 5 mètres en action de pêche
 - Trois hameçons simples, montage libre
 - Cannes de réserve illimitées
 - Le style de pêche est dite : au mouillage
- Suivant l'article 27 du règlement Fédéral, les cannes de réserve pourront être montées jusqu'à l'émerillon, pince ou agrafe.

MATERIEL DE PÊCHE

Le matériel communément utilisé : canne de 5 mètres maximum équipée d'un moulinet.

APPÂTS

Seuls les appâts fournis par l'organisateur seront autorisés. Les appâts utilisés le vendredi ne pourront pas servir le samedi, ils seront récupérés par le skipper.

POISSONS

A cette époque de l'année sur la zone de pêche, vous pouvez rencontrer : bogue, serran, dorade, pageot, sar, girelle, gobie, rascasse, rouget, chinchard, maquereau, orphie, congre. Bonites, etc. Les espèces dominantes étant : bogue, girelle, serran, pageot, dorade, chinchard, maquereau, orphie.

ARBITRES ET SÉCURITÉ

Le responsable des arbitres, choisi parmi les licenciés de la FFPM, les juges pour les tables de pesée. Deux bateaux contrôle seront affectés sur la zone de pêche. Lieux de pêche : voir la carte avec le tracé de la zone de pêche. (Se renseigner également auprès des skippers, se sont tous des pêcheurs locaux).

PÊCHEURS EVITEZ LES ERREURS

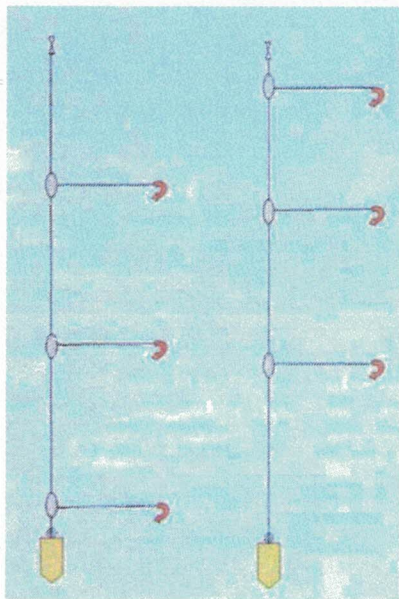
ESPECES ET TAILLES

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces points du règlement

- Les appâts seront fournis en quantité égale.
- **Vous ne pouvez pas en utiliser d'autres !!**
- Les appâts non utilisés le samedi, ne pourront pas servir le dimanche, ils seront récupérés par le skipper.
- Les deux manches commencent et se terminent pour tous à la même heure.
- Le style de pêche est : au mouillage, dans un périmètre défini.
- Tous les poissons de roche et sparidés qui font la taille légale comptent pour la pesée, sans aucune limitation.
- Tout pêcheur présentant un poisson sous la taille à la pesée sera **Pénalisé** (voir règlement)
- La pêche de 5 bogues maximum sera autorisée
- Le commissaire veillera à faire respecter ce règlement !!

Tout autre poisson pourra être présenté à la pesée, il suffira de le déclarer afin de confirmer sa taille légale en vigueur !!

Matériel recommandé Schéma palangrotte type Méditerranéen



ATTENTION AUX VIVES:
Poissons venimeux
extrêmement dangereux, même mort.
Il est fortement recommandé d'avoir
une pince à vive à bord du bateau.



Canne :

De 4 à 5 mètres avec action de pointe et buscle.

Bas de ligne :

1,80 à 2 m en fluo carbone de 29 /100.

Les empiles :

En fluo carbone de 2, 25 28/100 de 20 à 50 cm en fonction des courants.

Elles sont rattachées au corps de ligne par des roto perles ou pour les adeptes par des perles clip sables, avec ou sans traînard selon les conditions et le type de poisson.

Les hameçons couramment utilisés :

Taille 8 à 6 renversés.

Les plombs :

De type poire, compris entre 20 et 100 g.

Le fil du moulinet :

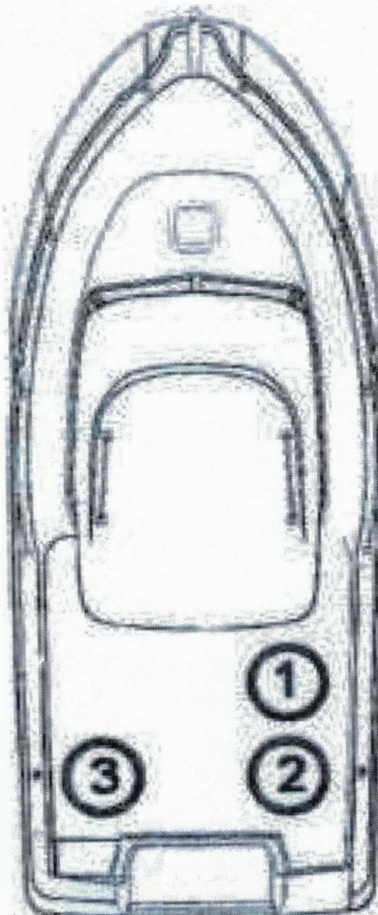
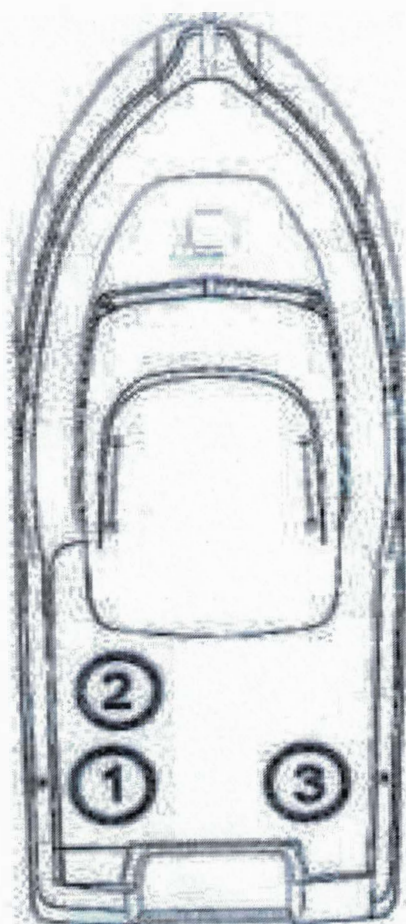
Il peut être en nylon de 30/100.

CLUB NAUTIQUE de MARTIGUES
4 Quai SAINTE-ANNE
13500 MARTIGUES
association loi 1901, non assujettie à la TVA
N°Siret 782 746 747 00016

CHANGEMENT DE PLACE

1ère mi-temps

2ème mi-temps



CLUB NAUTIQUE de MARTIG
4 Quai **SAINTE-ANNE**
13500 **MARTIGUES**
association loi 1901, non assujettie à la TVA
N°Siret 782 746 747 00016



Liste des hôtels

KYRIAD MARTIGUES SUD
47 Avenue José Nobre
13500 Martigues
04 42 81 84 94

HOTEL LE 5
37 Boulevard du 14 juillet
13500 Martigues
04 42 80 49 16

HOTEL IBIS MARTIGUES CENTRE
ROND POINT DE L'HOTEL DE VILLE
13500 MARTIGUES
04 42 42 05 11

HOTEL EDEN
BOULEVARD EMILE ZOLA
13500 MARTIGUES
04 42 07 36 37

CLAIR HOTEL
57 BOULEVARD MARCEL CACHIN
13500 MARTIGUES
04 42 13 52 52

Des campings 3 étoiles et plus sont ouverts à 10 kms
de Martigues